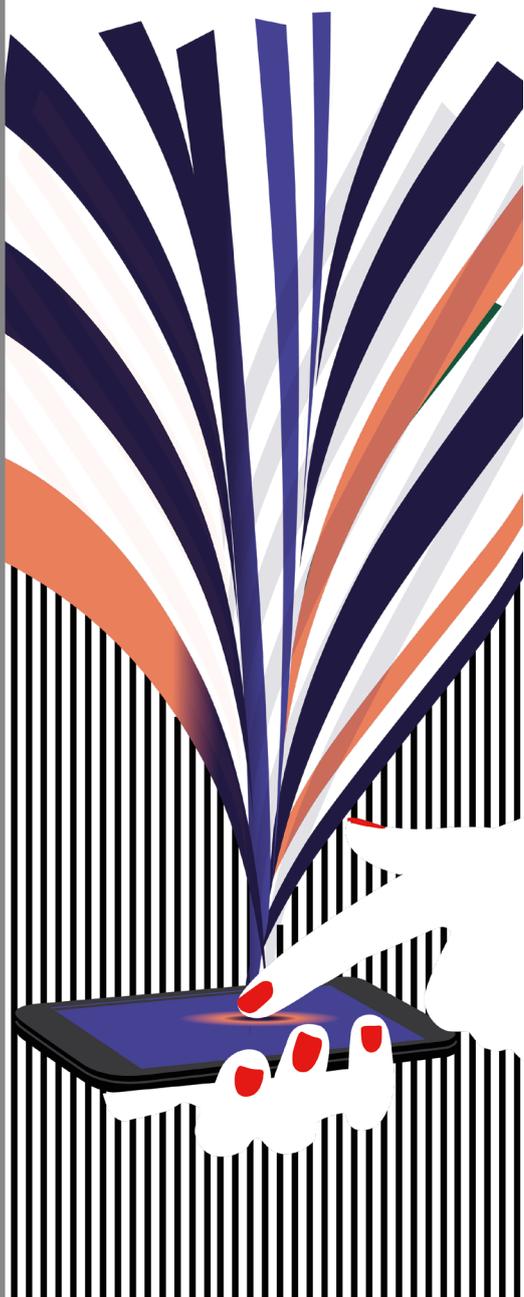


VOTEZ



FONCTION PUBLIQUE



ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2022 DU 1^{er} AU 8 DÉCEMBRE

BOUGEONS LES LIGNES ! SUR LE NUMÉRIQUE

À l'heure de la révolution du numérique, deux constats s'imposent :

- La numérisation (digitalisation, intelligence artificielle) impacte profondément l'emploi et notamment dans la Fonction Publique.
- Pour les gouvernements successifs de ces vingt dernières années, l'accélération de la transformation numérique semble n'avoir pour seul objectif que de réduire la dépense publique au travers d'une baisse drastique des effectifs. Cela a pour conséquence, le transfert ou la suppression des missions. Les usagers se retrouvent seuls face à cette dématérialisation dépourvue de présence humaine pour effectuer leur démarche.

Force Ouvrière ne s'est jamais opposée au progrès technologique qui va dans le sens de l'histoire, mais celui-ci doit se faire dans le cadre d'une véritable amélioration des conditions de travail des personnels. Il doit permettre également d'accéder à une meilleure qualité du service public rendu aux usagers. C'est la condition préalable nécessaire pour préserver une cohésion sociale forte assurant l'égalité des droits.

Cette numérisation, qui s'impose à l'ensemble des personnels, doit faire l'objet de véritables échanges entre les organisations syndicales et l'administration. Aucun changement ne doit se faire sans étudier les impacts pour les personnels et les usagers.

À l'instar de la Commission nationale consultative des droits de l'homme qui a rendu, en avril 2022, un avis relatif à l'impact de l'Intelligence Artificielle sur les droits fondamentaux, Force Ouvrière revendique des études d'impact de l'introduction des technologies dans les missions de la fonction publique.

Nous revendiquons en outre :

- la relance d'une instance consultative sur l'avenir des missions de service public à l'instar du Conseil National des services publics. Cette instance de réflexion sur le moyen et long terme aura pour objet, à la fois d'adapter les missions de service public aux besoins des usagers mais également d'anticiper les changements comme les transitions numérique et écologique ;
- la mise en place d'un véritable plan triennal de formation professionnelle continue permettant de se positionner et d'évoluer vers de nouvelles missions ;
- un moratoire sur toutes nouvelles évolutions non concertées en attendant, le plus rapidement possible, la présentation d'un bilan des réformes engagées ;
- la présentation systématique des impacts de l'introduction des nouvelles technologies au sein du CHSCT.